



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-16-GT**

Système de gestion technique d'un bâtiment pour un chauffage électrique dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants, réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment (GTB) sur un système de chauffage électrique par effet Joule, assurant :

1. la programmation journalière et hebdomadaire ou annuelle, par zone, de la fourniture de chaleur selon les quatre allures suivantes : confort, réduit, hors-gel et arrêt ;
2. la limitation d'énergie (en fonction de la température extérieure ou par asservissement sur ouverture de fenêtre) ;
3. l'optimisation (anticipation) de la relance de chauffage ;
4. la possibilité de télésuivi / télégestion.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

12 ans.



5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m ²			
Secteur d'activité	Zone climatique		
	H1	H2	H3
Bureaux	190	150	100
Enseignement	130	110	70
Commerces	140	110	70
Hôtellerie, restauration	120	100	70
Santé	200	160	110
Autres secteurs	120	100	70

X	Surface chauffée gérée par l'équipement (m ²)
	S